

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique.  
Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

## Ce mois-ci

Au moins:



**12** expulsions de lieux de vie  
durant **5** opérations d'expulsion



**189** personnes expulsées

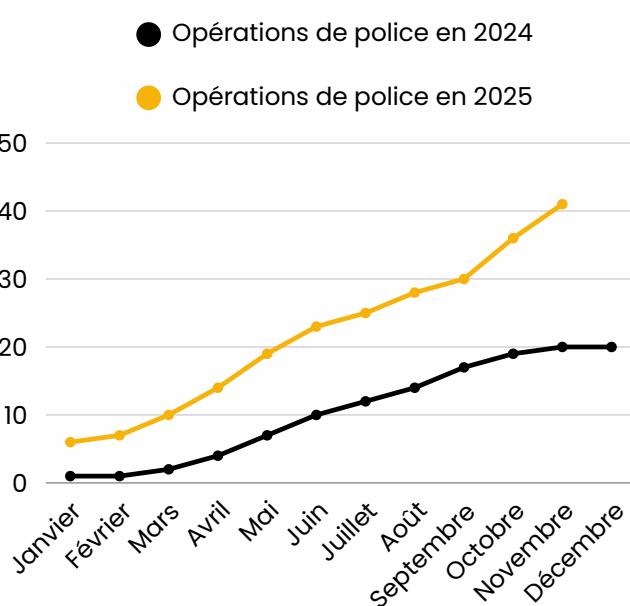


**90m<sup>3</sup>** d'affaires personnelles saisies

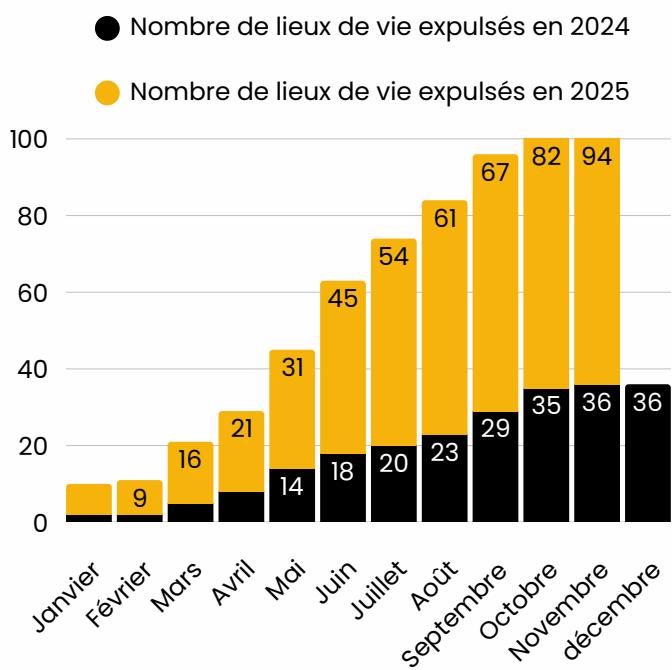


**31** tentes saisies

## Cette année



**Le nombre d'opérations de police a plus que doublé depuis 2024**



**Entre janvier et octobre:  
92 lieux expulsés contre 36 en 2024**

## Les températures chutent, les expulsions continuent

Alors que l'hiver approche, les conditions sur les campements se durcissent, marquées par le froid et la boue.

Durant le mois de novembre, malgré la baisse continue des températures, les expulsions n'ont pas ralenti. La dernière expulsion du mois, le 20 novembre, s'est déroulée alors que la température était autour de 5 degrés.

## Vivre la politique de "Zéro points de fixation" au quotidien

Sur les lieux de vie du Dunkerquois, **la précarité, l'isolement géographique et le manque de stabilité restreignent l'accès à des services essentiels**, tels que les soins médicaux, l'hygiène, ou l'électricité. Les opérations de démantèlement, qui mobilisent un dispositif de police massif en moyenne une fois par semaine, magnifient ces obstacles. Au-delà de la saisie de tentes et du vol d'effets personnels tels que de l'argent liquide, des médicaments, ou des papiers d'identité, la police intimide, effectue des arrestations, et établit un contrôle accru du mouvement des habitant.es.

**Un "périmètre de sécurité" patrouillé par la police est systématique lors des expulsions.** Les habitant.es sont empêchés de traverser ce cordon : celles.eux qui tentent de récupérer leurs affaires ou d'en éviter la destruction se voient systématiquement refuser le passage. À l'inverse, les habitant.es qui restent à l'intérieur du périmètre ne peuvent pas s'éloigner de l'opération, restreignant leur accès au point de distribution où se concentrent les services associatifs.

Coincé.es à l'intérieur d'un périmètre étendu, intimidant, et imprévisible, certaines personnes sont incapables d'honorer leurs rendez-vous.

Durant l'expulsion du 12 novembre, **une femme enceinte a ainsi manqué son rendez-vous de suivi de grossesse à cause de l'opération en cours** : ne pouvant pas franchir le cordon policier, elle n'était pas en mesure de rejoindre l'association qui l'accompagnait au rendez-vous.

Durant l'expulsion du 5 novembre, **l'installation d'un cordon de police sur le point de distribution a provoqué un important mouvement de foule**, alors que les habitants tentaient de s'éloigner de la police en déploiement. Ce jour-là, **la présence de la police a perturbé la distribution de nourriture en cours, ainsi que la session de chargement** installée près du campement, permettant aux habitants d'avoir un accès temporaire à l'électricité.

La Police Aux Frontières (PAF) est aussi fréquemment présente lors des expulsions. Les habitant.es ne sont donc pas à l'abri d'une **arrestation arbitraire**, pouvant conduire à un enfermement en Centre de Rétention Administrative (CRA) et d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Ces arrestations sont imprévisibles, rapides, et ne laissent pas aux personnes le temps de récupérer leurs affaires, ou de prévenir leurs proches.

Toutes ces tactiques répondent à la politique dite de "zéro points de fixation" en vigueur depuis 2016. **La stratégie est claire : harceler, perturber et arrêter pour ne laisser aucun répit, aucune stabilité, et aucune certitude de sécurité.**

## HRO mobilisé pour demander un socle humanitaire

Jusqu'à présent et contrairement aux campements du Calaisis, **ceux du Dunkerquois ne bénéficiaient pas d'un socle humanitaire pris en charge par l'état**, notamment pour l'accès à l'eau et aux sanitaires.

Cet hiver, un groupe d'associations agissant dans le Dunkerquois, dont HRO, a déposé un référé liberté au Tribunal Administratif de Lille, **constatant de graves atteintes aux droits fondamentaux des habitant·e·s découlant de l'absence de ces services**, et exigeant des **mesures d'urgence** pour y remédier.

L'audience s'est tenue le 18 novembre 2025, durant laquelle les témoignages de différentes associations ont permis de rendre compte de l'état pitoyable des conditions de vies dans les campements informels :

- absence de sanitaires,
- accès restreint à l'eau potable,
- difficultés d'accès aux soins auprès des campements et à l'hôpital de Dunkerque,
- ou bien la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence qui, éloignés de la côte, restent inadaptés.



HRO a aussi tenté d'attaquer l'action de l'Etat sur le sujet des **expulsions**. Nous avons souligné que les habitants des campements ne bénéficient d'**aucune information préalable**, ne pouvant donc se défendre devant un tribunal, ni prévenir la saisie de leurs affaires personnelles. **Aucun mécanisme ne permet aux habitants de récupérer leurs affaires** : celles-ci sont systématiquement détruites.

Dans le Calaisis, un système de dépôt des affaires a pu être obtenu par les associations. Bien qu'il soit profondément défaillant, il permet néanmoins à certaines personnes de récupérer des biens essentiels, tels qu'un passeport ou un téléphone.

**Nous avons ainsi exigé la fin des opérations d'expulsion**, ou à minima, la mise en place d'un diagnostic social adapté et un protocole pour la récupération des affaires saisies, comme prévu par la loi.

**Le dépôt de ce référendum a engendré une visite des campements par les trois juges concernés par l'affaire**, qui ont pu constater les défaillances de l'action de la préfecture sur le terrain. Durant cette visite, un représentant de la préfecture a ainsi dû admettre que les habitant·e·s ne bénéficient d'aucun préavis d'expulsion, contrairement à la procédure qui préconise un diagnostic social adapté.

Pour HRO, il est crucial de contester les expulsions dans le cadre d'un contentieux attaquant les défaillances de l'état, car **les expulsions restent la pierre angulaire de la stratégie préfectorale face à la présence de personnes exilées dans le Dunkerquois**. Durant l'audience, le représentant de la préfecture n'a cessé d'appuyer sur la nécessité et l'efficacité des opérations d'expulsion. La violence et la précarité qui en découlent, elles, ont été passées sous silence. Nous avons ainsi pu entendre que "l'humanité est le fondement de la politique du préfet."

**Néanmoins, l'État a été condamné le 4 décembre, preuve des lacunes de cette politique.** Vingt-quatre heures avant cette condamnation, un imposant convoi policier se déployait sur les campements du Dunkerquois. D'après les témoignages récoltés par HRO, la police a lacéré des tentes et saisi des affaires tout en insultant les habitant·e·s. Au tribunal, la stratégie de la préfecture était limpide : expulser, éloigner, et précariser les habitant·e·s pour mieux contrecarrer les traversées vers l'Angleterre.



## Intimidation et déplacement forcé

Hormis les opérations de démantèlement habituelles, HRO documente au moins **trois autres expulsions hors du cadre des expulsions sur décisions de justice.**

Le mercredi 12 novembre, la police nationale était présente sur un terrain brutalement expulsé fin-octobre. Lors de l'opération d'octobre, au moins 282 personnes avaient été délogées. Suite à cette opération, des travaux ont débuté pour emmurer la zone, et empêcher toute réinstallation de personnes exilées sur ce terrain vague. Pendant une semaine, la police est restée présente nuit et jour autour du site des travaux. Les efforts déployés pour remanier des terrains vagues en paysages hostiles n'est pas nouveau : en 2024, nous avions documenté l'expulsion, le déboisement et le grillage d'une large zone abritant les principaux campements du Dunkerquois, prévenant ainsi tout rétablissement.

En ce 12 novembre, C'est au moins 28 personnes qui sont ainsi sommées, une nouvelle fois, de quitter la zone. Deux véhicules de la police nationale s'avancent dans la plaine, et contraignent les personnes à déplacer leurs habitations. **Aucun préavis, aucune base légale, aucun moyen de contestation n'est communiqué aux habitant·e·s.** Dans le Dunkerquois, c'est la première fois que HRO documente le déploiement unilatéral des forces de l'ordre, afin d'empêcher les habitant·e·s de se réinstaller sur un terrain auparavant expulsé - sans société de nettoyage ou huissier. Il n'est pas clair si cet incident représente une technique policière déjà établie mais non-documentée, où s'il constitue une évolution des pratiques.

Le jeudi 20 novembre, après l'expulsion matinale de deux lieux de vie et le déplacement d'au moins 42 personnes, un fourgon de CRS revient sur les lieux pendant l'après-midi. D'après le témoignage d'une association présente sur les lieux, les forces de l'ordre étaient venues pour déclarer aux habitant·e·s **"qu'ils n'avaient pas le droit d'être là. Et qu'ils ne voulaient plus voir personnes d'ici demain quand ils reviendront. Ils n'ont pas laissé de document ni rien."** Les habitant·e·s, qui se sont précipité·e·s par peur de voir leurs affaires saisies, témoignent que la police viens souvent détruire leurs tentes.

Ces événements démontrent la nature **constante et arbitraire du harcèlement policier** dans le Dunkerquois. HRO, qui se déplace quotidiennement pour tenter de suivre les expulsions, ne documente qu'une partie de ce harcèlement. Hormis les opérations policières massives, mobilisant un convoi rassemblant plusieurs dizaines de véhicules, la police rode régulièrement autour des campements, ainsi qu'autour des commerces et des arrêts de bus situés à quelques kilomètres des campements.

## Faits marquants envers HRO

Durant le mois de novembre, les forces de l'ordre ont continué d'**intimider** les membres de HRO durant leur mission d'observation et de documentation.

• Ce mois-ci, l'identité des membres de HRO a été contrôlée 4 fois au total.

• **Le 13 novembre, un CRS menace d'emmener une bénévole au commissariat si elle continue de filmer.**



@sophie.m.sk